

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lors du Conseil municipal de mercredi 3 avril, des délibérations importantes ont été votées : budget communal 2024, mesures en faveur de la prévention de la délinquance, projet éducatif local.

1- Sécurité et prévention de la délinquance

Procédure de rappel à l'ordre

La commune a décidé de signer une convention avec le procureur de la République d'Évry et le commissaire de police, afin de mettre en place la procédure de rappel à l'ordre. Cette procédure s'applique aux auteurs mineurs et majeurs de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques, commis à Arpajon

Vidéoverbalisation

En 2024, la ville d'Arpajon dote la Police Municipale d'un nouvel outil pour lutter contre les incivilités, en particulier les incivilités routières. La vidéo verbalisation va permettre de lutter contre le stationnement sauvage (stationnement en double file, stationnement gênant, stationnement dangereux...), fluidifier la circulation, relever les infractions au code de la route (feu rouge, sens interdit...).

2- Vote du budget communal 2024

La Municipalité a décidé de maintenir inchangés les taux d'imposition. Une position que Christian Beraud justifie au regard de la situation que connaissent les ménages : *"nous avons le souci de ne pas impacter le pouvoir d'achat des arpajonnais dans un contexte inflationniste et de difficultés sociales et économiques"*.

Le budget 2024 permettra de réaliser un programme d'investissements conséquent pour notre ville :

- Début de la rénovation complète du groupe scolaire E. Herriot
- Réfection du Sentier du Parc
- Aménagement d'ombrages cour de l'école V. Hugo
- Ouverture de l'école des Belles Vues
- Poursuite du plan de rénovation des aires de jeux : Parc Chevrier et Parc Freising
- Modification du Plan Local d'Urbanisme et réalisation des études prospectives du site de la CAF
- Réalisation d'une étude sur l'habitat (Action Cœur Ville 2)

3- Approbation du Projet éducatif local

Le Projet éducatif local, projet porté par les élus d'Arpajon, a vocation à fournir des objectifs communs en matière de politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, à destination de tous les acteurs éducatifs de la ville. Il vise à structurer et développer l'ensemble de l'offre éducative en encourageant la coopération sur l'ensemble des temps de l'enfant de 0 à 25 ans.